



**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 mars 2020 à 18h 00**

L'an deux mil vingt le six mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de la BÂTIE-MONTGASCON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Gilbert JOYE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gilbert JOYE, Madame Hélène BERTHET, Monsieur Didier PERRIN, Madame Ghyslaine BILLAUD, Mesdames et Messieurs Jean-Claude MARCET, Denise VERGNAUD, Françoise PONCET, Thierry DUCROUX, Valentin GONZALEZ, Françoise MALLEIN, Fabrice NEBBIA, Eric GUILLAUD, Marie BUISSONNET

ABSENTS EXCUSES : Madame Maryline SARRAZIN, Monsieur René BALMAIN

ABSENT : Monsieur Richard POULET

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Marie BUISSONNET

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance précédente.

1. DELIB.2020-01-01 COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Hélène BERTHET, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Gilbert JOYE, Maire, après s'être fait présenter les écritures de l'exercice considéré, à l'unanimité :

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif lequel fait apparaître

* un résultat d'exécution à la section d'**investissement** de : + 169 217.52 €

* un résultat de la section de **fonctionnement** de : + 226 821.83 €

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser

VOTE et ARRÊTE les résultats de l'exercice 2019.

2. DELIB.2020-01-02 COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Gilbert JOYE, Maire après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

DECLARE à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. DELIB.2020-01-03 AFFECTATION DU RESULTAT 2019

L'assemblée délibérante vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître

un résultat d'exécution de la section d'investissement de :	+ 169 217.52 €
des restes à réaliser en dépenses d'investissement de :	12 46100 €
un résultat de la section de fonctionnement de :	+ 226 821.83 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante

Recette d'investissement :

Total affecté au compte 1068 : 180 393.48 €

Recette de fonctionnement :

Ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté : 46 428.35 €

4. DELIB.2020-01-04 FIXATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti.

Il rappelle également que durant le mandat actuel, le Conseil Municipal a voté une seule augmentation, de 2 % en 2018, soit :

- taxe d'habitation	7.69 %
- taxe sur le foncier bâti	17.50 %
- taxe sur le foncier non bâti	51.35 %

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas modifier les taux pour 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

5. DELIB.2020-01-05 BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, présenté par Monsieur le Maire

APPROUVE le budget primitif 2020 pour les montants suivants :

- fonctionnement	1 096 828.35 €
- investissement	645 978.35 €

6. DELIB.2020-01-06 CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la promotion interne, plusieurs avancements de grade sont à l'ordre du jour.

Il convient de créer les emplois correspondant à ces nominations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE :

La création des emplois suivants :

- Adjoint technique principal de 1ère classe (2)
- Agent spécialisé principal de 1ère classe des Ecoles Maternelles (1)
- Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe (1)

La modification comme suit, du tableau des emplois :

FILIERE	GRADE	NOMBRE	TEMPS DE TRAVAIL	EMPLOI AU 01/01/2020
Administrative	Attaché principal	1	151.67 h.	Secrétaire Générale
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	86.67 h.	Secrétaire de Mairie + APC
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	98.20 h.	Ecole + Restaurant Scolaire
	Adjoint administratif	1	151.67 h.	Secrétaire + APC
	Adjoint administratif	1	65 h.	Secrétaire + APC
Technique	Adjoint technique	1	151.67 h.	Responsable Service Technique + ASVP
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	151.67 h.	Agent de voirie
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	151.67 h.	Agent de voirie
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	142.22 h.	Ecole+Rest.Scolaire+Ménage
	Adjoint technique	1	151.67 h.	Restaurant Scolaire+Ménage
	Adjoint technique	1	145.91 h.	Ecole+Rest.Scolaire+Ménage
Sanitaire	ATSEM principal de 1ère classe	1	142.22 h.	Ecole+Rest.Scolaire+Ménage
Animation	Adjoint territorial d'animation	1	43.90 h.	Coordinateur

7. DELIB.2020-01-07 ACQUISITION DE DEUX DISPOSITIFS RALENTISSEURS TYPE « COUSSINS BERLINOIS » A LA COMMUNE DE VAL DE VIRIEU

La Commune de Val de Virieu possède deux dispositifs ralentisseurs de type « coussins berlinois » dont elle n'a plus l'utilité.

Monsieur le Maire propose de les racheter pour sécuriser l'intersection du Chemin de la Croix des Trois Mulets avec le Chemin de Trévigneux. La Commune de Val de Virieu propose de céder les deux ralentisseurs pour un prix global de 1 350.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

EMET avis favorable à l'acquisition de cet aménagement de sécurité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération

8. DELIB.2020-01-08 MOTION DE MAINTIEN DES SERVICES DE PROXIMITE

Monsieur le Maire donne lecture d'un tract de la CGT dénonçant le projet du gouvernement de démanteler l'administration des finances publiques.

700 implantations ont disparu depuis 2012.

Dans le Nord-Isère, est annoncée la fermeture définitive des trésoreries de La Verpillière, Morestel, Pont de Chérucy, Crémieu, Saint-Laurent du Pont, Les Abrets en Dauphiné, Pont de Beauvoisin, Le Grand Lemps, Roussillon, Beaurepaire, Saint-Etienne de Saint Geoirs, La Côte Saint-André.

Les missions incombant à tous ces établissements seront regroupées dans seulement 9 services de gestion comptable dans tout le département.

40 % des services des particuliers disparaissent dans le Nord-Isère,

50 % des services des impôts des entreprises vont fermer.

Pour pallier la disparition de tous ces services, il est prévu des points d'accueil, simples permanences mensuelles ou hebdomadaires.

La CGT exige l'abandon du projet de destruction du service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

EMET un avis favorable à la demande de la CGT et souhaite le maintien des services de proximité de pleine compétence qui permet aux populations isolées ou vieillissantes de bénéficier des mêmes services que le reste de la population.

9. COMPTE-RENDU COMMISSIONS ET REUNIONS

* **SIVU gymnase Collège Marcel Bouvier** : rapporteur Monsieur Jean-Claude Marcet

Le SIVU du gymnase s'est réuni en séance exceptionnelle le 25 février en raison du non paiement des participations de certaines communes membres, ainsi que du département. Le manque d'équité dans le calcul des participations n'est pas récent : 10 communes seulement participent alors que certaines n'ont plus d'enfants scolarisés aux Abrets et que d'autres communes ont beaucoup d'enfants mais ne participent pas. Le département est également en retard dans le paiement de ses participations. La commune de Montferrat décide de ne plus payer et 2 autres collectivités ont pris la même décision.

A ce jour, la trésorerie du SIVU s'élève à 9 000.00 € et ne permet pas de régler les fournisseurs (factures pour 18 000 €) La décision est prise de fermer le gymnase à compter du 9 mars prochain dans l'attente d'une évolution de la situation ; à savoir la reprise du gymnase par le département. En cas de refus, il conviendra de réviser les statuts avec comme objectif la sortie de Montferrat, l'entrée de Val de Virieu et la révision de la clé de répartition.

* **SICTOM** : rapporteur Madame Hélène Berthet

Le bureau d'études KMG présente les résultats de l'étude menée pour mesurer les impacts d'une réorganisation des syndicats SMND, SICTOM de Morestel et SICTOM du Guiers envisagée en 2021.

Madame Hélène Berthet rappelle également qu'en 2021, il sera proposé aux communes, une collecte des ordures ménagères toutes les 2 semaines, sauf en été.

10. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

* **Valorisation des matières organiques**

La société Cap Vert Bioénergie, la commune d'Aoste, la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné et le fonds régional OSER informent les collectivités du projet permettant de valoriser la matière organique produite sur le territoire, par les acteurs économiques agroalimentaire, grandes et moyennes surfaces, restauration, les collectivités et les agriculteurs de grande proximité, dans un rayon de 40 km autour d'Aoste, dès 2022.

Cette future unité de méthanisation territoriale sera située sur la ZAC du PIDA à Aoste. Elle proposera une production d'énergie renouvelable (biométhane injecté dans le réseau de gaz de ville) et de l'engrais organique (digestat aux propriétés fertilisantes sur les prairies et cultures).

Les Communes concernées par le plan d'épandage seront sollicitées prochainement par les services de l'Etat pour émettre un avis sur le projet lors d'un Conseil Municipal.

* Antenne relais Orange

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'implantation d'un relais Orange sur le pylône électrique (2 x 400 000 volts) Chemin des Châtaigniers. Monsieur le Maire a reçu un collectif créé contre l'installation de cette antenne. Il a pris contact avec Orange qui va réaliser une simulation d'émission des ondes de la nouvelle antenne (exposimétrie). Par ailleurs, l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) réalisera des mesures chez tous les demandeurs, avant la mise en service du relais. Une autre mesure sera effectuée après la mise en service.

* Elections

Monsieur le Maire annonce que le bureau de vote sera transféré dans le Local des Associations pour bénéficier d'un plus grand espace, facilitant les opérations de vote. Il présente ensuite le tableau des permanences du bureau ainsi qu'un tableau d'organisation du dépouillement.

Fin de séance à 20 h.30

Gilbert JOYE Maire	Hélène BERTHET 1 ^{er} adjoint	Didier PERRIN 2 ^{ème} adjoint	René BALMAIN 3 ^{ème} adjoint excusé
Ghyslaine BILLAUD 4 ^{ème} adjoint	Jean-Claude MARCET	Denise VERGNAUD	Richard POULET absent
Françoise PONCET	Thierry DUCROUX	Valentin GONZALEZ	Françoise MALLEIN
Maryline SARRAZIN Excusée	Fabrice NEBBIA	Eric GUILLAUD	Marie BUISSONNET

